



Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Ville de Bouqueval

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 24/2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni le 9 juin 2023  
Sous la présidence de M. Francis MALLARD,  
Maire

Transmise à la Sous-préfecture

de Sarcelles le :

Publié le :

Membres en exercice : 11  
Membres présents : 7  
Votants : 11

### REVISION DES TARIS DE LA SALLE DES FETES

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Bouqueval, salle du Conseil Municipal à Bouqueval.

**Date de convocation** : 1<sup>er</sup> juin 2023

**Date d'affichage** : 1<sup>er</sup> juin 2023

**Présents** : M. Francis MALLARD, Mme Magalie FIAES, Mme Cécile CALAS, M. Noël HEDIN, Mme Elisabeth GRAUX, M. Lorenzo QUINTIERI, M. Jean-Michel VERBEKE.

**Absents excusés** : M. Anthony CHRETIEN, Mme Marie-Claude CALAS, M. Patrick COURTOIS, M. Sylvain LIMOSSIÈRE.

**Procuration** : de Mme Marie-Claude CALAS à Mme Cécile CALAS,  
de M. Patrick COURTOIS à Mme Magalie FIAES,  
de M. Sylvain LIMOSSIÈRE à M. Noël HEDIN,  
de M. Anthony CHRETIEN à Mme Elisabeth GRAUX.

**Secrétaire de séance** : Mme Magalie FIAES

Vu le nombre croissant de demande de la location de la salle des fêtes,  
Vu la délibération en date du 28 juin 2021, fixant l'augmentation du tarif de la salle des Fêtes Georges Brassens au tarif de 500 Euros,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de revoir le prix de la location de la salle Georges Brassens à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 concernant le tarif extérieur.  
Les autres tarifs restent comme suit :

- 500 € pour les habitants de la commune, une fois dans l'année par famille sauf événements exceptionnels (mariage, baptême, décès), si plusieurs locations par une même famille dans l'année, le tarif appliqué sera de 1.600 €
- 1.600 € pour les résidents extérieurs de Bouqueval ou 1 000 € si la salle est louée un mois à l'avance
- 300 € à la journée
- 2 000 € de caution pour dégradations
- Forfait de 200 € pour le nettoyage.

Décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération et la soumettre au visa de Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

**Le Conseil Municipal**  
Après en avoir délibéré,

Fait et délibéré en séance,  
les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Francis MALLARD



Francis MALLARD